

Contacter le service Action Familles

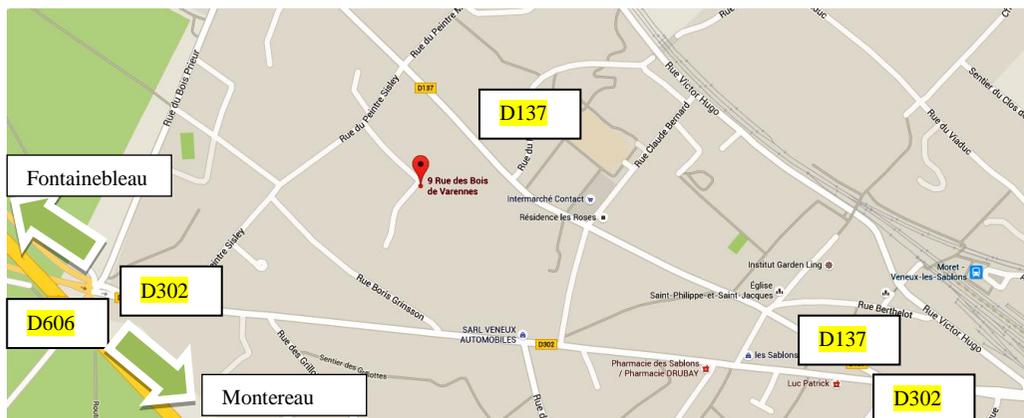
Chef de Service : Laurie BLIN

9 allée des Bois de Varennes
77250 VENEUX LES SABLONS

Tél : 01.60.39.09.19.

Fax : 01.64.69.29.63.

Numéro de la permanence (astreinte) : 06.79 31 71 36



Siège social :
FONDATION COGNACQ-JAY
LES PRESOIRS DU ROY
38 route de Champagne
77210 SAMOREAU
Tél : 01 60 71 50 40
Fax : 01 64 23 00 42



SERVICE ACTION FAMILLES



Action Educative à Domicile à modalité Renforcée

Mise à jour – mai 2016

Qu'est-ce que l'Action Educative à Domicile à modalité Renforcée ?

C'est une intervention inscrite sur un statut légal d'AED classique, dont la modalité renforcée a pour objectif de dépasser une situation de crise identifiée (articles L. 222-2 et suivants du CASF).

L'action éducative à domicile à modalité renforcée est destinée à des parents confrontés à d'importantes difficultés sur le plan éducatif : carences, négligences, difficultés relationnelles, conditions d'existence compromettant ou risquant de mettre en danger la sécurité, la santé, l'entretien, l'éducation ou le développement de l'enfant.

Elle a pour vocation de soutenir et accompagner la fonction parentale en impliquant les parents et en s'appuyant sur leurs compétences.

L'action éducative renforcée se met en place après décision de l'Inspection de l'Aide Sociale à l'Enfance, et avec l'accord des parents. C'est une alternative au placement.

La mesure s'adresse à des enfants de 0 à 18 ans dont les parents sont domiciliés prioritairement sur les territoires des Maisons Départementales des Solidarités :

- ✓ d'Avon-Fontainebleau,
- ✓ de Montereau-Fault-Yonne,
- ✓ de Nemours.

Le service est habilité à suivre 30 mesures, d'une durée de 6 mois, renouvelable une fois à titre exceptionnel.

Quelles sont les missions du service ?

L'équipe favorise la protection des enfants et apporte :

- Un soutien à la parentalité,
- Un soutien psychologique,

- Une guidance parentale (accompagner l'apprentissage éducatif et la gestion du quotidien),

C'est aussi :

- Soutenir et restaurer les liens parents-enfants (jeux, temps partagés structurants),
- Accompagner la vie quotidienne de l'enfant,
- Accompagner et/ou médiatiser certaines démarches (lieux de soins, écoles, centres de formation, structures de loisirs, centres sociaux, ...),
- Soutenir le(s) parent(s) dans l'insertion par un accompagnement vers les dispositifs de droits communs.

Quel accompagnement ?

- Elaboration et mise en œuvre d'un projet adapté pour chaque famille ;
- Rencontres régulières des familles par les travailleurs sociaux à un rythme soutenu ;
- Des rendez-vous auprès de la psychologue du service ;
- Evaluation régulière des objectifs avec l'équipe et la famille ;
- Synthèses pluridisciplinaires

Quels sont vos interlocuteurs ?

- 1 chef de service
- 5 travailleurs sociaux (éducateurs spécialisés, assistant social, EJE, TISF, CESF...)
- 1 psychologue
- 1 secrétaire-comptable

L'accueil physique dans les locaux du service se fait du :

- lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 18h,
- samedi matin de 9h à 12h.

Une permanence est assurée 24h/24h et 365 jours par an.